



28 mars 2024

(24-2762)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**POLITIQUES DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE LMR ET DE PESTICIDES –  
PRÉOCCUPATION COMMERCIALE SPÉCIFIQUE N° 448: LMR DE L'UE POUR  
L'ALPHA CYPERMÉTHRINE, LA BUPROFÉZINE, LE CHLOROTHALONIL, LE  
CHLORPYRIFOS, LE CHLORPYRIFOS MÉTHYL, LA CYPERMÉTHRINE,  
LE DIFLUBENZURON, L'ÉTHOXYLSULFURON, LE GLUFOSINATE,  
L'IMAZALIL, L'IOXYNIL, L'IPRODIONE, LE MANCOZÈBE,  
LE MOLINATE, LA PICOXYSTROBINE  
ET LE TÉPRALOXYDIM**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

La communication ci-après, reçue le 26 mars 2024, constitue la déclaration faite par les États-Unis d'Amérique à la réunion des 20-22 mars 2024 du Comité SPS de l'OMC et est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique.

---

1. Les États-Unis, comme un certain nombre d'autres Membres ayant soulevé cette PCS, continuent d'exprimer des préoccupations quant aux décisions prises par l'Union européenne concernant l'approbation des pesticides et le renouvellement de leur approbation et quant aux obstacles systémiques au commerce engendrés par le retrait des limites maximales de résidus de pesticides (LMR) qui s'en est suivi, ou par leur réduction au seuil de quantification, sur la base de l'incertitude et de preuves scientifiques insuffisantes.

2. Les États-Unis ont noté de récentes réductions des LMR de l'UE à des niveaux bien inférieurs à la limite de détermination par défaut actuelle de l'Union européenne de 0,01 partie par million (p.p.m.). Les États-Unis sont préoccupés par le fait que les efforts de l'Union européenne visant à abaisser les LMR à des niveaux allant de 0,001 p.p.m. à 0,005 p.p.m., ainsi qu'il a été proposé d'après la notification [G/SPS/N/EU/646](#) concernant les LMR pour l'oxamyl, semblent être plus restrictifs pour le commerce qu'il n'est nécessaire pour atteindre le niveau de protection de l'UE.

3. Ils sont également préoccupés par le fait que de telles réductions des LMR puissent avoir des effets négatifs inutiles sur le commerce agricole et perturber les échanges en raison, en partie, de résultats d'analyse de résidus inexacts, d'une contamination croisée ou d'autres raisons indépendantes de la volonté des producteurs ou des exportateurs.

4. Le 11 septembre 2023, les États-Unis ont fait connaître leurs observations sur le document [G/SPS/N/EU/646](#) mais ils n'ont pas encore reçu de réponse de l'Union européenne, bien que la date projetée pour l'adoption soit maintenant annoncée pour mai 2024. Nous aimerions savoir quand nos observations recevront une réponse afin que, si nécessaire, nous puissions poursuivre les discussions avec l'Union européenne.

5. Les États-Unis ont aussi déjà fait part à l'Union européenne de leur préoccupation concernant l'application des LMR. Nous continuons de demander à l'Union européenne d'envisager d'autres approches plus flexibles pour assurer le respect des modifications de LMR. Une approche plus flexible peut soutenir nos objectifs communs visant à renforcer la sécurité alimentaire mondiale de la manière la moins restrictive possible pour le commerce tout en continuant de protéger les consommateurs. Nous demandons à l'Union européenne de prolonger les périodes de transition concernant les LMR tant qu'elle n'a pas mis en évidence de risque pour les consommateurs sur la base de l'exposition alimentaire et d'évaluations complètes des risques.

6. Les États-Unis, ainsi que de nombreux producteurs de pays tiers, ont dit qu'il était nécessaire que les produits alimentaires produits légalement aient suffisamment de temps pour se déplacer dans les circuits commerciaux avant de pouvoir être visés par des mesures visant à faire respecter des normes établies après leur production. Ce point est particulièrement important pour les produits à longue durée de conservation. La politique de l'UE consistant à appliquer les LMR correspondant au moment de l'importation des produits et non au stade de leur production provoque des perturbations non nécessaires dans le commerce des produits destinés au marché de l'UE. Il n'apparaît pas que cette politique soit fondée sur la protection des consommateurs parce que l'Union européenne applique les nouvelles normes aux produits nationaux au moment de leur production et non au moment de la vente.

7. Les États-Unis demandent que les LMR visant l'ensemble des produits, importés ou non, soient appliquées sur la base des LMR en vigueur au moment de l'application du pesticide. Cela permettrait de résoudre les incohérences dans l'application des LMR aux produits agricoles venant de l'intérieur ou de l'extérieur de l'UE.

8. Conformément à l'Accord SPS, les États-Unis attendent aussi de l'Union européenne qu'elle prenne en considération les observations des Membres de l'OMC avant de finaliser les LMR. Ils ont observé que la période comprise entre la présentation des observations à l'OMC et le vote de la Commission européenne sur les projets de résolution concernant le renouvellement de l'approbation des substances actives et les LMR pouvait être trop brève pour permettre à la Commission d'examiner de manière adéquate les observations des Membres.

9. Enfin, nous demandons à l'Union européenne de conserver les niveaux de LMR existants tant que les tolérances à l'importation sont examinées. Un récent projet de règlement prévoit que l'UE n'examinera les demandes de tolérance à l'importation qu'au cas par cas et à condition qu'elles respectent les "critères environnementaux" qu'elle a définis. Le manque de prévisibilité qui résulte de l'examen au cas par cas des demandes de tolérances à l'importation accroît inutilement l'incertitude des agriculteurs du monde entier et limite leur capacité de protection de leurs cultures contre les organismes nuisibles et les maladies.

10. En ces temps d'augmentation de l'insécurité alimentaire mondiale et de défis mondiaux imprévus liés aux modifications du climat et des maladies, nous invitons instamment l'Union européenne à reconnaître que ses approches réglementaires concernant les pesticides sont de plus en plus éloignées de celles de presque tous les autres Membres de l'OMC, et à prendre sérieusement en considération les préoccupations que de nombreux Membres de l'OMC soulèvent depuis des années.

---